



**HAL**  
open science

## Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2010, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02040435

**HAL Id: hceres-02040435**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040435v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Evaluation des diplômes Masters – Vague A

## ACADÉMIE : MONTPELLIER

Établissement : Université Perpignan – Via Domitia

Demande n° S3110053802

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit public

## Présentation de la mention

Complétant l'offre de licence de l'Université Perpignan - Via Domitia, la mention « Droit public » est insérée dans une offre globale dans le domaine du Droit qui permet aux étudiants de l'université titulaires d'une licence d'avoir un véritable choix. L'une des deux spécialités de la mention, « Droit de l'urbanisme et de l'immobilier », affiche une réelle notoriété régionale et nationale. L'autre, « Administration et droit de l'action publique », est en revanche fortement concurrencée au niveau régional.

## Avis condensé

### ● Avis global :

La mention est pertinente, compte tenu de la taille de l'université, et de l'offre régionale. A la lecture du dossier elle paraît de plus rencontrer un public. Compte tenu de sa relative jeunesse, le succès est à confirmer, et peut-être des adaptations à envisager, allant dans le sens d'une meilleure adéquation entre la formation réellement offerte et l'intitulé de la mention, d'une meilleure cohérence de l'architecture ainsi que vers une ouverture internationale.

### ● Points forts :

- Diversification des formations correspondant à un besoin local.
- Préoccupation manifeste en matière de professionnalisation.

### ● Points faibles :

- Regroupement artificiel de deux spécialités avec une très faible mutualisation en M2 seulement.
- Ouverture internationale pratiquement inexistante.

### ● NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B

### ● Recommandations pour l'établissement :

- Réfléchir à l'intitulé de la mention : « Droit public » est une appellation très générale, qui ne couvre pas véritablement la formation offerte. La lisibilité serait sans doute meilleure avec un intitulé plus précis et plus explicite. Reste tout de même la difficulté à rassembler sous un intitulé plus précis ces deux spécialités dont on peut se demander si, en laissant de côté la question des flux, elles ne pourraient pas constituer chacune une mention autonome.
- Accentuer encore la professionnalisation de la formation.
- Développer les pratiques d'auto-évaluation pour améliorer le pilotage.

# Avis détaillé

## 1 • OBJECTIFS (scientifiques et professionnels) :

Ils sont clairement énoncés et raisonnablement ambitieux.

Même si elle est adossée à un laboratoire de recherche, la mention n'a pas comme vocation centrale la recherche en science juridique. La volonté des concepteurs est d'insérer les diplômés dans deux voies : d'une part, dans le secteur privé associé sous des formes variées à l'action publique, dans les administrations de l'Etat et des collectivités territoriales ; d'autre part, vers les métiers spécifiques de l'urbanisme et de l'immobilier.

## 2 • CONTEXTE (positionnement, adossement recherche, adossement aux milieux socio-professionnels, ouverture internationale) :

La mention est adossée à un laboratoire juridique (Centre de recherche sur les transformations de l'action publique, EA 4216) rattaché à l'Ecole doctorale de droit et de science politique de Montpellier.

Les relations avec les milieux socioprofessionnels sont plutôt classiques. Une particularité est à signaler : la spécialité « Droit de l'urbanisme et de l'immobilier » est installée sur un site éloigné (Narbonne, 60 km). Elle ne se positionne pas par rapport aux autres spécialités existant dans ce domaine dans la région.

L'ouverture en direction de l'international n'est pas de très forte intensité. Cela peut s'expliquer par la taille de l'université, combiné au contenu intrinsèque des spécialités, nettement centrées sur le droit français.

## 3 • ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION (structure de la formation et de son organisation pédagogique, politique des stages, mutualisation et co-habilitations, responsable de la formation et équipe pédagogique, pilotage de la formation) :

Compte tenu de la différenciation des deux spécialités, et de la distance entre les deux sites (Perpignan - Narbonne : 60 km), les M1 sont distincts, et les M2 faiblement mutualisés.

L'organisation en UE (unités d'enseignement) est classique dans chacune des deux spécialités. La spécialité « Droit de l'urbanisme et de l'immobilier » est très professionnelle et très spécialisée, l'autre spécialité présentant une structure plus académique.

Il existe un responsable de la mention mais le pilotage semble distinct pour chaque spécialité ; un « conseil de perfectionnement » est prévu à l'avenir, pour l'ensemble de la mention.

## 4 • BILAN DE FONCTIONNEMENT (origines constatées des étudiants, flux, taux de réussite, auto-évaluation, analyse à 2 ans du devenir des diplômés, bilan prévisionnel pour la prochaine période) :

La spécialité « Droit de l'urbanisme et de l'immobilier » a un recrutement largement national, et des liens forts avec le milieu professionnel (FNAIM - Fédération Nationale de l'Immobilier), ainsi qu'un taux de recrutement élevé (84 % après 24 mois/délai pour trouver un emploi inférieur à 2 mois). Cette formation se rapproche donc grandement d'une école professionnelle dont les préoccupations sont substantiellement différentes de celles de l'université classique.

La spécialité « Administration et droit de l'action publique », (précédemment « Carrière administrative ») est d'allure universitaire plus traditionnelle, avec une visée à formation générale plus accentuée. L'objectif est professionnel, mais sans laisser de côté la dimension « recherche ». La maturation de cette nouvelle formation permettra d'examiner, à moyen terme, comment s'opère l'équilibre délicat professionnalisation/recherche, et s'il y a lieu de privilégier l'un par rapport à l'autre. L'insertion des diplômés n'est pas mauvaise, même si elle est - tout à fait normalement, compte tenu des objectifs affichés - un peu en dessous de l'autre spécialité.

# Avis par spécialité )

## Administration et droit de l'action publique

- Avis :

Les objectifs scientifiques sont peut-être trop ambitieux, si l'on met en tension l'ouverture du champ disciplinaire voulue par les concepteurs et le caractère limité des moyens. L'objectif de professionnalisation correspond à l'ancien intitulé (« Carrière administrative »), modernisé pour suivre les derniers développements sur la réforme de l'Etat, et la tendance à la privatisation de l'action publique et le développement des missions des collectivités locales.

- Points forts :

- Panoplie très ouverte des UE.
- Tentative plutôt ambitieuse de renouvellement de l'analyse globale des modes d'action publique.

- Points faibles :

- Certains aspects de la formation (certaines UE) ne sont pas assez approfondis.
- Le dossier n'indique pas le nombre, ou le pourcentage des inscrits en thèse après le diplôme.
- Pas d'informations sur les métiers exercés par les diplômés, fut-ce dans le cadre de l'ancienne version « Carrières administratives ».

- Recommandations pour l'établissement :

- Mettre en place un suivi plus fin des cohortes, notamment pour ce qui concerne le devenir professionnel des diplômés.
- Préciser, en les hiérarchisant, les objectifs de la formation.
- Accroître la professionnalisation des enseignements.

- NOTATION (A+, A, B ou C) : B

## Droit de l'urbanisme et de l'immobilier

- Avis :

Formation dont les objectifs très professionnalisés sont clairement définis, avec une reconnaissance de compétence du milieu socioprofessionnel considéré. Il s'agit de donner un socle commun aux juristes professionnels de l'aménagement et de l'immobilier, dans la double dimension droit privé et droit public. A ce titre, cela semble plutôt l'emploi privé qui est visé.

Les objectifs poursuivis comme les moyens mis en œuvre montrent que l'on se trouve là à la frange de l'activité universitaire : il s'agit presque d'un collège professionnel.

- Points forts :

- Caractère très professionnalisant de la spécialité.
- Liens forts avec le milieu professionnel concerné.

- Points faibles :

- Manque d'information sur les métiers exercés par les diplômés.
- Liens très faibles avec l'autre spécialité.



- Recommandations pour l'établissement :
  - La spécialité pourrait être érigée en mention, compte tenu de ses fortes spécificités. Le rattachement à une mention « Droit public » est un peu artificielle.
  - Si l'architecture actuelle était maintenue, il faudrait, d'une manière ou d'une autre, créer des liens avec l'autre spécialité, qui correspond bien, elle, à la discipline du droit public
  
- NOTATION (A+, A, B ou C) : A